Cybersécurité : Aller plus loin dans la formation des salariés

Cybersécurité : Aller plus loin dans la formation des salariés

Alors que les entreprises sont de plus en plus sensibilisées aux risques de failles, de mise hors service de leurs systèmes (attaques DDOS) et de destruction de leurs données (via des ransomwares), elles ne pensent pas forcément que leurs outils de communication unifiée sont également concernés par les règles de protection.

• **Le chiffrement** : toutes les données, qu'elles soient stockées ou en transmission, doivent être protégées, les premières avec au minimum un chiffrement AES 128 bits et les secondes en ajoutant au moins le protocole TLS. Point important : il faut bien évidemment que les messages de tous les interlocuteurs, externes compris, soient cryptés.

• **Le pare-feu** : attention à ne pas tomber dans le piège d'une solution qui exposent des applications, des serveurs ou des équipements hors du pare-feu. De plus, il faut s'assurer que les solutions gèrent correctement le parcours des données au travers des serveurs d'authentification déjà en place.

• **Les mises à jour** : puisque les mises à jour de firmwares et autres logicielles corrigent essentiellement des vulnérabilités ou apportent des dispositifs de sécurité plus robustes, il est primordial qu'elles se fassent de manière automatique pour s'assurer que le SI est protégé le plus tôt possible. Une des approches consiste à passer par une solution en Cloud, automatiquement mise à jour par le fournisseur lui-même **mais à manier avec précaution car si vous avez déjà opté pour le Cloud, avez-vous la certitude que seuls les utilisateurs autorisés accèdent à cet espace de stockage externalisé ? Qui peut bien se connecter pendant que vous dormez ?**

• **La sécurité physique** : où se situent les données que stocke la solution de communication ? Il est essentiel d'avoir la garantie que le datacenter du fournisseur soit protégé 24/7 et qu'il soit régulièrement audité et protégé contre les intrusions physiques.

• **Changer les paramètres par défaut** : Changer tous les identifiants et mots de passe de ceux proposés par défaut pour quelque chose de plus complexe est une règle d'or en matière de cybersécurité.
« Parmi les nombreuses cyberattaques survenues en 2016, la plus célèbre fut celle lancée par le botnet Mirai qui ciblait les webcams. Or, si cette attaque a autant réussi, c'est parce que les mots de passe administrateurs par défaut de ces équipements étaient toujours actifs », dit-il.

• **Sécuriser le réseau, jusqu'aux utilisateurs** : Un segment non sécurisé du réseau est une porte d'entrée par laquelle peuvent passer les cyber-attaques pour atteindre tout le SI d'une entreprise. Les méthodes pour sécuriser le réseau comprennent l'application de restrictions d'accès, le blocage au niveau du pare-feu de certaines pièces attachées et le test régulier des failles de sécurités connues. Mais Gustavo Villardi prévient qu'il ne s'agit là que de résoudre une partie du problème. « Selon une étude récente menée par Verizon sur les failles de sécurité, l'erreur humaine continue d'être la cause principale des cyber-attaques. Les collaborateurs sont le maillon faible et les entreprises se doivent de former leur personnel pour qu'ils restent protégés en ligne et depuis quelque appareil que ce soit », témoigne-t-il.

• **L'usage à domicile** : les collaborateurs en télétravail ne bénéficient pas de l'encadrement de la DSI pour sécuriser leur accès domestique. Il est donc nécessaire de leur indiquer comment sécuriser une box pour activer le chiffrement du Wifi et passer par un VPN.

• **Les mots de passe** : des bonnes pratiques doivent être appliquées pour que les mots de passe de chaque salarié soient impossibles à deviner ; cela comprend aussi bien de la complexité dans l'enchaînement des caractères que la fréquence de remplacement des mots de passe.

• **L'accès** : les collaborateurs devraient toujours éteindre un équipement lorsqu'ils ne s'en servent pas, afin d'éviter que quelqu'un ne se connecte sur les services restés ouverts

• **Le mode privé** : l'utilisation d'un système de visioconférence uniquement avec les paramètres du mode privé évite que quelque des personnes extérieures puissent se greffer sur une conférence.

[lire l'intégralité de l'article source]

Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité : les trois mesures à prendre pour protéger la communication unifiée – Global Security Mag Online*